

# L'Etat social actif : une réponse au défi de l'intégration par le travail ?

Matthieu de Nanteuil-Miribel

Hervé Pourtois

Université catholique de Louvain

Avril 2004

Cette contribution s'interroge sur les conditions de légitimité de l'action publique face au marché, à travers l'analyse des « nouveaux » dispositifs d'aide publique en matière de protection sociale, issus du projet d'Etat Social Actif (ESA). Depuis plus d'une décennie, cette légitimité a été sérieusement endommagée dans la plupart des Etats-Nations européens, s'incarnant dans la rengaine désormais fameuse de « la crise des Etats-providence ». Sur ce terrain, le projet d'ESA constituerait une innovation importante : il propose d'abord de rompre avec le modèle d'Etat redistributif de la période antérieure, en offrant à tous la possibilité de se *réinsérer* socialement par le travail ; en s'orientant vers une *mise sous conditions* des aides publiques, il souhaite également mettre fin aux « abus » supposés d'une redistribution dite « passive », c'est-à-dire généralisée et anonyme ; il propose enfin de maintenir des dispositifs d'aide sociale dans les domaines traditionnels (chômage, maladie, vieillesse, etc.), tout en érigeant les bénéficiaires en « volontés libres et indépendantes » capables de s'engager dans une *relation contractuelle* avec la puissance publique. Plus largement, il sert un projet philosophique visant à réconcilier les partisans du marché et ceux refusant de réduire l'Etat social à une peau de chagrin. A ce titre, il fonctionnerait comme un horizon politique incontournable, que beaucoup identifient à la « troisième voie ». Une voie médiane entre le marché auto-régulé et l'interventionnisme bureaucratique de l'Etat social traditionnel.

Cette contribution prend acte de la volonté d'innovation politique du projet d'ESA. Elle n'ignore pas que, derrière un tel projet, se joue un vaste mouvement de recomposition des rapports entre l'Etat et le marché, en matière de prise en charge collective des risques liés à la concurrence marchande. Elle souhaite donc, dans le dialogue avec les autres chapitres de cet ouvrage, contribuer à un diagnostic précis des forces et faiblesses de la situation contemporaine, sans céder à la glorification d'un âge d'or qu'il s'agirait de faire revivre à tout prix. Mais elle n'entend pas non plus se dérober aux exigences d'une pensée radicale, relative aux fondements éthiques du projet – encore inabouti, rappelons-le – d'Etat Social Actif.

Dans ce contexte, notre contribution est organisée en trois étapes. Dans un premier temps (section 1), elle propose de revenir aux *sources normatives* qui ont alimenté la genèse de l'Etat social : le libéralisme économique et le marxisme. Par ce biais, elle entend expliciter quelques traits spécifiques du discours libéral sur l'autonomie contractuelle et l'insertion par le travail, mais aussi mieux comprendre les impasses d'une position marxienne ayant à la fois neutralisé la question du politique et ouvert la voie à une interprétation utilitariste des rapports sociaux. Dans les deux cas, c'est la controverse sur la « valeur-travail » qui sert de fil directeur. Au regard de ces conceptions antagonistes, la deuxième partie (section 2) rappelle la *nouveauté* radicale de l'Etat-providence, qui est d'avoir institué une conception plurielle et différenciée de l'autonomie. Mais elle en souligne également la *fragilité* : cette approche s'est organisée à l'intérieur d'une conception redistributive de l'action publique, donnant au travail salarié un rôle central dans la socialisation des adultes, mais n'interrogeant pas les mécanismes de formation de la richesse. En bref, une conception élargie de la vie en société doublée d'une conception étroitement utilitariste de l'Etat social. Au regard de cette architecture générale, on aperçoit mieux les innovations mais aussi les risques de l'ESA, qui s'avère être une réponse idéologiquement limitée à l'intérieur d'une offre politique plus large. Notre contribution vise donc, dans un troisième temps (section 3), à explorer des voies politiques alternatives, à partir des acquis de la *Théorie critique*. En soulignant le potentiel de renouvellement contenu dans les réflexions de J. Habermas et d'A. Honneth, elle cherche à en examiner des implications possibles, en termes de régulation du marché et de politiques sociales.

## Aux sources de l'Etat social : travail et autonomie

Ainsi que nous l'avons souligné, le projet d'Etat social actif porte un diagnostic sévère sur ce qu'il considère comme les limites, sinon les impasses, de l'Etat-providence hérité de la société industrielle. Au-delà des questions d'efficacité – traitées par ailleurs –, ces limites renvoient à une conception divergente du travail et de l'autonomie. Sur ce terrain, le diagnostic des partisans de l'ESA est double : l'Etat-providence sous-estime l'importance du travail dans la vie sociale et, parallèlement, il repose sur des dispositifs de protection sociale qui auraient installé les bénéficiaires de l'aide sociale dans une situation de passivité, d'« assistance ». Cette critique est sinon erronée, du moins largement caricaturale. Elle méconnaît l'originalité de l'Etat-providence né à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, tant sur le plan du statut qu'il accordait au travail et que de la conception de l'autonomie qu'il contribuait à inventer. Elle met pourtant le doigt sur les limites d'un certain mode de prise en charge du social par le politique, qui bute aujourd'hui sur plusieurs difficultés réelles. Pour comprendre la teneur de cette critique, cette première partie propose donc de se situer *en amont* de la naissance de l'Etat social. Elle propose d'exhumer les sources normatives qui ont présidé à sa genèse, mais aussi contre lesquelles il s'est institué : le libéralisme économique et le marxisme. On peut en effet considérer, avec G. Esping-Andersen (1999), que la naissance de l'Etat-providence s'est construite autour d'un compromis entre ces deux orientations antagonistes, lequel a permis d'agencer les rapports Etat/marché et d'instituer le principe du *welfare*.

Par ce biais, cette partie cherche aussi à souligner les limites de chacune de ces traditions philosophiques. La première défend une conception radicale mais réductrice de l'autonomie, fondée sur une représentation asociale de l'échange et le refus de toute instance politique exogène. De plus, elle ne propose pas de théorie de la « valeur-travail » : à ses yeux, ce dernier reste une coquille vide, une centralité abstraite. La seconde formule une théorie anthropologique de la « valeur-travail » et fait de l'autonomie le résultat d'une lutte historique. Mais le prix à payer est, à nouveau, celui d'une disparition programmée du politique, doublée d'un glissement vers une interprétation utilitariste des conflits sociaux. On devine alors la nature de la rupture, mais aussi du compromis, que l'Etat-providence devra accomplir vis-à-vis de cet arrière-plan normatif. D'un côté, une conception radicalement nouvelle de l'autonomie, qui articule le travail et l'échange et donne corps au projet démocratique. De l'autre, une approche principalement, voire exclusivement, utilitariste de l'action publique, qui assujettit la légitimité de celle-ci à « l'état » de la croissance économique. D'un côté, l'affirmation du primat du travail sur le marché, à travers l'instauration d'un statut du salarié et l'existence de droits sociaux « dé-marchandisés ». De l'autre, une conception étroite de la régulation qui vise simplement à cantonner le marché, sans interroger les mécanismes de formation de la richesse et la nature des inégalités qui s'y produisent.

### **L'économie de marché et la « valeur-travail » : une relation contradictoire**

Sur le plan philosophique, on sait quelles ont été les principales positions concernant le statut politique et moral du travail à l'intérieur d'une économie régie par le marché. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'économie politique, instituée un siècle plutôt par A. Smith, se constitue en domaine scientifique autonome. Appuyée sur une conception utilitariste de la société, elle cherche à déterminer les lois de « l'équilibre général » visant la maximisation du bien-être d'une collectivité donnée. Il serait évidemment hors de propos de chercher à décrire l'ensemble des propriétés de l'économie politique qui émerge à cette époque. Pour le sujet qui nous intéresse, on retiendra cependant trois caractéristiques fondamentales.

#### *De l'utilitarisme au « marché auto-régulateur »*

La première est son *formalisme* : le socle utilitariste de la pensée économique permet de référer les conduites rationnelles à l'utilité, au bien-être (la « richesse des nations » de Smith). Certes, la philosophie utilitariste ne se réduit pas à l'économie de marché. Elle définit plus largement une philosophie morale (la finalité d'une société humaine est l'accroissement du bien-être de l'ensemble de ses membres) et une méthode de construction de l'utilité collective (celle-ci repose sur l'agrégation des utilités individuelles). Pour autant, cette posture fournit un support philosophique particulièrement précieux à la « science » économique. En isolant des « fonctions d'utilité », elle permet de réduire la rationalité des comportements humains à l'utilité escomptée et de rendre compte de l'ensemble des échanges sociaux à partir de cette seule vision. Elle offre donc une base d'objectivation particulièrement puissante à l'économie naissante, permettant de faire abstraction de l'épaisseur sociologique des échanges humains.

D'où la deuxième caractéristique. L'intérêt privé apparaît comme le fondement du comportement rationnel orienté vers l'utilité et devient, par ce biais, l'équivalent philosophique de *l'autonomie*. Cette conception est directement inspirée des Lumières : elle renvoie au principe suivant lequel l'intérêt est à la fois garant de l'émancipation du sujet individuel à l'égard des allégeances traditionnelles et porteur d'une logique globale de l'action humaine. Cette approche repose sur le postulat de la fécondité sociale de l'antagonisme et de l'égoïsme : la poursuite du bien-être collectif n'est possible qu'à partir du moment où chacun poursuit *préalablement* ses intérêts propres. Marx a parlé à ce propos des « eaux froides du calcul égoïste » et de « l'intérêt privé asocial ». L. Dumont lui a emboîté le pas en parlant d'une société fondée sur « l'échange égoïste entre les hommes ». Un échange asocial, « mais l'ironie est que l'intérêt privé est lui-même déjà un intérêt *socialement déterminé* » (Marx, 1965-1968, p. 208, souligné par nous). Certes, la notion d'égoïsme ne doit pas être prise de manière trop étroite : comme le rappellent C. Arnsperger et P. van Parijs (2000), cela ne signifie pas que les tenants de l'Economie politique n'aient pas le souci de l'intérêt général. Mais leur ancrage utilitariste les oblige à ne concevoir celui-ci qu'à travers la somme des intérêts particuliers et à adopter une position d'indifférence *a priori* à l'égard des dimensions collectives de la vie en société, quitte à ce que celles-ci soient réintroduites *a posteriori* dans l'évaluation des conséquences. Plus précisément, il s'agit de faire que « le bien ultime qui préside à l'évaluation des conséquences se réduise à l'agrégat des biens individuels et que le 'tout social', d'un point de vue éthique, n'excède pas la somme de ses parties » (*ibid.*, p. 16). Cette approche ouvre donc sur une conception à la fois *radicale* et *restrictive* de l'autonomie du sujet : elle identifie cette autonomie à l'intérêt privé, mais s'oppose parallèlement à toute forme d'encastrement des conduites individuelles dans des logiques sociales. Elle perçoit la société comme la résultante hasardeuse mais néanmoins optimale et harmonieuse d'une collection d'individus isolés et atomisés.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la radicalité du libéralisme économique. L'objectif des pères fondateurs de l'Economie politique a précisément été d'explicitier les mécanismes assurant le passage du niveau individuel au niveau collectif. A leurs yeux, seul le « marché » est susceptible d'assurer cette montée en généralité. Par là même, celui-ci acquiert un statut normatif qu'il n'avait pas dans la pensée économique pré-moderne : c'est désormais à lui – et à lui seul – qu'incombe la responsabilité d'organiser l'intérêt général, de « faire société ». On en connaît la conséquence, décrite par A. Smith lui-même, dans le Chapitre III de la *Richesse des Nations* : « ainsi, chaque homme subsiste d'échange et devient une espèce de marchand, et la société elle-même est proprement une société commerçante ». Répétons-le, l'utilitarisme n'est pas directement assimilable à cette marchandisation progressive des échanges. Nous verrons plus loin comment le marxisme, mais aussi l'Etat-providence, ont articulé utilitarisme et démarchandisation. Mais le propre de l'Economie politique est, précisément, d'avoir tiré l'utilitarisme dans le sens d'une autonomisation progressive de la science économique, en érigeant le marché en médiateur unique de l'intérêt général. Ce que K. Polanyi a mis en évidence à travers la figure du « marché auto-régulateur » : « la véritable critique que l'on peut faire à la société de marché n'est pas qu'elle était fondée sur l'économique – en un sens, toute société, quelle qu'elle soit, doit être fondée sur lui – mais que son économie était fondée sur l'intérêt personnel. [...] Lorsque l'on y regarde de plus près, on constate que le marché autorégulateur du XIX<sup>e</sup> diffère radicalement de celui qu'il l'a précédé, même du prédécesseur le plus immédiat, en ce qu'il compte sur l'égoïsme économique pour assurer sa régulation » (Karl Polanyi, 1983, pp. 320-321). Ce basculement a une conséquence

majeure : elle entraîne le refus de toute instance politique exogène qui ne se réduirait pas à la somme des intérêts particuliers et chercherait à déterminer le sens des activités économiques autrement qu'à travers la simple préservation des règles du marché. En d'autres termes, elle implique une disparition programmée du politique, de cette sphère de la vie commune fondée sur une volonté partagée et un accord sur des normes, au-delà des particularismes et des naturalismes de toutes sortes. Ce que J.-L. Laville résume de la manière suivante, évoquant la figure du *contrat* : « le coup de force [de l'économie naissante] consiste à postuler que l'avènement d'un marché suffit à réaliser le projet démocratique et la paix sociale par la simple conjugaison des intérêts individuels. Suivant Smith contre Rousseau, [cette approche] affirme que le bien public est le produit des intérêts et ne présuppose pas un accord des volontés. Le contrat marchand à lui seul peut faire office de contrat social. [...] De l'extension des droits civils découlerait une tendance à l'égalisation des conditions » (Laville, 1999, p. 25).

### *Le « travail comme valeur » ou « la valeur du travail » ?*

A cet égard, la troisième caractéristique est sans aucun doute celle qui permet de faire tenir ensemble les autres pièces du puzzle : elle concerne la notion de « valeur-travail » ou, plus exactement, ce que l'on désigne comme *la « forme-valeur » du travail*, l'érection du travail au rang de valeur. Dans la perspective entièrement nouvelle vers laquelle cherche à s'orienter la science économique, le travail occupe une place qu'il n'avait jamais eu auparavant. Il apparaît comme le mécanisme central à partir duquel s'organise la création de richesses, le référent principal par rapport auquel se détermine la valeur d'un bien ou d'un service sur le marché. Mais cette centralité s'avère en réalité être une centralité abstraite, désincarnée.

Avec la construction d'une théorie économique des échanges, le travail se voit d'abord privé de son assise expérientielle, séparé du domaine de l'agir humain. En d'autres termes, il perd son statut d'acte créateur ou d'expérience souffrante pour acquérir celui de valeur abstraite, pour être élevé au rang de catégorie formelle propre à la mesure de la valeur d'échange. Ce processus a été décrit par Marx à travers le concept d'« abstraction réelle » : « le travail abstrait n'est pas, comme beaucoup le pensent, une moyenne sociale, mais, pour reprendre une terminologie de Marx, une abstraction réelle, le fruit d'une série d'opérations sociales qui transforment le travail concret des individus en activités interchangeable, en parties dépensées individuellement d'un travail social abstrait réparti entre les différentes branches de la production en fonction des lois du marché et de la réalisation de la plus-value » (Vincent, 1987, p. 31). Mais cette évolution est elle-même subordonnée à une transformation radicale beaucoup plus profonde, qui touche au sens même de la valeur. Eriger le travail en valeur abstraite ne consiste pas seulement à modifier son statut dans une économie générale de la reproduction matérielle. Dans ce mouvement, c'est la richesse qui accède au rang de finalité désirable et de valeur ultime. La mise en forme du travail comme valeur s'inscrit donc à l'intérieur d'un mouvement général *d'inversion du sens de la valeur*, qui consiste à substituer à la valeur propre d'un sujet humain, agissant et souffrant, la valeur de ses acquisitions matérielles, dans une société orientée vers la maximisation de celles-ci.

De manière particulièrement évocatrice, L. Dumont parle à cet égard d'une confusion chez Smith entre le « travail comme valeur » et la « valeur du travail ». Pour A. Smith, et pour l'ensemble de la tradition libérale, l'idée que le travail constitue le valorimètre général de toute chose ne s'oppose pas, bien au contraire, au fait que celui-ci constitue au départ une coquille vide qui *reçoit* sa valeur effective de l'échange sur le marché. De manière plus prosaïque, le travail est *subordonné* à l'échange, dans le cadre d'une théorie générale de la valeur, qui fait reposer l'autonomie humaine sur l'intérêt privé et sa contrepartie juridique – le contrat. « Il est clair que le travail et l'échange pris ensemble sont au centre de la théorie d'A. Smith. [...] Mais ce dernier a préféré sa seconde définition de la valeur, la définition à travers l'échange, parce que, de son point de vue justement fondé sur l'observation des transactions, il était nécessaire de considérer l'échange pour mettre en évidence l'équivalent de ce qui sera la plus-value de Marx [à savoir, le gain monétaire et le surcroît de richesse]. C'est cette préoccupation qui a dicté *l'identification* entre une quantité de travail d'une part, et un salaire, soit la valeur d'un travail d'autre part. Mais il faut remarquer que cette identification n'a été possible que parce qu'A. Smith *confondait* vraiment ces deux sortes de choses. De cette confusion entre le *travail comme valeur* et la *valeur du travail* témoignent d'autres passages [de son oeuvre]. [...] Mais alors, A. Smith lui-même a-t-il vraiment une théorie de la valeur-travail ? Bien qu'un passage dise le contraire, la réponse finale est : non » (Dumont, 1985, p. 118-122, souligné par nous).

### *Le travail, entre valorisation et dénégation*

La conclusion de Dumont est assez cinglante, mais elle a au moins le mérite de la clarté. Elle renvoie elle-même à la rigueur de la position libérale sur ce point. Quoiqu'on pense du bien-fondé de celle-ci, elle défend une *hiérarchie objective* entre travail et marché. A cet égard, évoquer sans cesse, à l'instar de nombreux économistes libéraux, l'importance de la « valeur-travail » ne doit pas tromper : indépendamment du caractère plus ou moins émancipateur que l'on prête au marché – nous allons y revenir plus bas –, le principe même sur lequel s'appuie cette *valorisation* est, symétriquement, celui d'une *dénégation*. L'importance du travail dans l'économie marchande et, parallèlement, la valorisation de l'insertion par le travail par les libéraux, renvoie à une définition particulière et réductrice du travail, conçu exclusivement sous l'angle de sa contribution à la réalisation d'un niveau de bien-être, dont le mécanisme de répartition optimale est censé être assuré par le marché. Par là même, c'est l'érection du travail en valeur de marché, en valeur d'échange, qui apparaît comme le tour de force de la science économique naissante. Il y a là une *contraction* particulièrement opérante de la réalité du travail. Ce mouvement s'appuie sur ce que l'on pourrait appeler un processus de valorisation-dénégation, dans lequel la mise en valeur du travail humain, qui n'avait pas d'équivalent auparavant, décrit le mécanisme même de son asservissement à la valeur de marché vers lequel il est orienté.

Qu'en déduire ? Le bref rappel auquel nous venons de procéder comporte des raccourcis évidents. Pour autant, son évocation permet de fixer quelques éléments trop souvent absents ou occultés du débat public. Dans l'installation d'une science des échanges, travail et marché fonctionnent comme deux miroirs opposés, dont l'un fournit en quelque sorte le reflet inversé de l'autre. L'échange marchand, fondé sur l'intérêt privatif, apparaît comme le lieu d'expression de l'autonomie du sujet, à l'intérieur d'une conception formaliste des rapports humains. Bien que

radicale, cette conception est particulièrement réductrice, car elle exclut toute inscription sociale du sujet et ne fournit aucun support à une théorie du politique. De plus, elle est pensée au détriment du travail. Quoique central dans la mesure de la valeur relative des objets produits, le travail reste en effet une valeur anthropologique de second rang par rapport à l'échange marchand. Est-il possible de sortir de cette situation ? Marx l'a cru et s'est doté des instruments intellectuels pour chercher à la surmonter en pratique – et non seulement de manière abstraite. De ce point de vue, il apparaît sans aucun doute comme celui ayant assumé cette antinomie de la manière la plus radicale et la plus lucide. C'est pourquoi nous revenons brièvement sur quelques aspects de sa pensée dans les lignes qui suivent, avant d'analyser les continuités et ruptures de l'Etat-providence à l'égard de ces deux traditions philosophiques.

## **Marx, une critique générale de la valeur**

Cet article n'est pas le lieu d'un examen approfondi de la position marxienne. On peut cependant tenter d'isoler quelques traits constitutifs de sa logique interne, tant celle-ci permet de comprendre comment s'est élaborée la *technique réparatrice* de l'Etat-providence. Grand connaisseur de l'économie politique de son temps, Marx ne se lance pas dans une simple dénonciation de « l'économie » au sens large. Au contraire, il reconnaît à celle-ci une double fonction : fournir un support à la reproduction matérielle de l'espèce humaine ; triompher des échanges féodaux ou communautaires qui caractérisaient la période pré-moderne. Son projet n'en est pas moins beaucoup plus vaste : il consiste à s'attaquer à toute l'anthropologie philosophique qui sous-tend la forme dominante que prend l'économie à une époque particulière de son développement historique – celle du régime d'accumulation capitaliste. Par là même, il situe son projet sur le plan de ce que L. Dumont a appelé une « critique générale de la valeur ». (Dumont, 1985). A ses yeux, les conceptions générales de la valeur qui dominent son époque, en particulier sur le plan moral et politique, demeurent asservies au « système de valeurs » imposé par le capitalisme. Or cet asservissement interdit, *de facto*, de s'attaquer à la racine de la question sociale et de dépasser le stade « bourgeois » de l'égalité formelle, qui caractérise les démocraties occidentales en cours d'émergence. Précisons ces quelques éléments, en insistant brièvement sur quelques données du corpus marxien en la matière.

### *Travail, marché, aliénation*

Pour le jeune Marx, la relation contradictoire entre travail et marché constitue le foyer de l'aliénation. Marx assigne en effet au travail un statut particulier, que l'on pourrait désigner comme « fondationnel » : le travail est, selon l'expression connue, « l'essence de l'homme ». Toutefois – et ceci est évidemment central chez Marx –, cette découverte est indissociable de celle du caractère aliénant de la forme capitaliste de division du travail qui réduit celui-ci à une marchandise. Pour rendre l'homme à ce qu'il doit être, il importe dès lors d'inverser le rapport de subordination du travail au marché. Ceci n'implique nullement le rétablissement d'un ordre social et éthique prémoderne qui était structurellement inapte à offrir les conditions matérielles d'une émancipation par le travail. Il importe plutôt de faire de celle-ci un projet porté par une lutte historique, indissociablement individuelle et sociale, qui

ne cantonne pas l'autonomie dans un registre purement formel mais ouvre la voie au passage du « travail contraint » au « travail libre ».

On sait que ce passage exige la réappropriation collective de l'organisation du travail dans une société qui aurait aboli la propriété privée des moyens de production. L'Etat démocratique n'étant qu'une superstructure au service du capitalisme, cette réappropriation ne peut être politique. Elle doit être économique, se réaliser sur le lieu même de l'aliénation par ceux qui la vivent dans leur chair. Ainsi que l'écrit Marx dans *l'Idéologie allemande* : « seuls les prolétaires de l'époque actuelle, totalement exclus de toute manifestation de soi, sont en mesure de parvenir à la manifestation de soi totale, et non plus bornée, qui consiste en l'appropriation d'une totalité de forces productives et dans le développement d'une totalité de facultés que cela implique [...]. C'est seulement à ce stade que la manifestation de soi coïncide avec la vie matérielle, ce qui correspond à la transformation des individus complets et au dépouillement de tout caractère imposé originellement par la nature ; à ce stade correspond la transformation du travail en manifestation de soi » (Marx, 1982, p. 152).

Chez Marx, l'activité économique devient en quelque sorte le lieu exclusif d'expression de l'identité ou de l'autonomie du sujet moderne. On en comprend la raison : seul un ancrage de ce type devait permettre à ses yeux de mettre en évidence la confusion libérale entre prix et valeur et, en conséquence, d'exposer sa théorie de l'accumulation capitaliste, fondée sur l'extraction de la « valeur-travail » et la formation de la plus-value. Mais on en perçoit aussi le coût : la société communiste du travail libre, du travail libéré du règne de la contrainte et de la marchandise, est sans doute une société d'abondance, mais c'est aussi une société économique de part en part. Le *telos* marxien est celui d'une économie revenue à elle-même, du travail rendu irréductible à l'échange marchand, d'une économie vidée à jamais de sa substance marchande. Mais c'est aussi et pour cela même une société exclusivement économique, dont le « désencastrement » dont parle Polanyi à propos du marché s'étend paradoxalement à l'ensemble de la sphère économique, dépassant les rêves des libéraux les plus utopiques. Ainsi que l'ont montré de nombreux auteurs (Lefort, 1981 ; Perret et Roustang, 1993), le prix à payer n'est rien moins que la disparition du politique, au profit d'une perspective révolutionnaire dont on connaît les limites et les errements.

### *De l'aliénation à l'exploitation : vers un utilitarisme social ?*

On doit toutefois compléter et nuancer ce tableau. Au dire de plusieurs spécialistes (par exemple Labica et Bensussan, 1999, Honneth, 2000), il semble que Marx ait progressivement délaissé le concept d'aliénation au profit de celui d'exploitation, tant la première notion restait influencée, à ses yeux, par des racines idéalistes hégéliennes qu'il cherchait à contester. De fait, le concept d'exploitation a une résonance matérielle beaucoup plus forte. De plus, il donne une légitimité argumentative bien supérieure à ce qui va de venir l'un des éléments-clé du *Capital* : l'engagement dans une critique scientifique du capitalisme, vecteur du matérialisme historique. Enfin, il tend à élargir les bases de l'activité critique, en inscrivant les défaillances morales de la société capitalistes au centre de ses mécanismes constitutifs. Mais cette extension se traduit aussi par la « rigidification » de certains éléments antérieurs, qui faisaient du travail une « constellation de rapports à la vie et au monde social » (Vincent, 1987, p. 142) et évoquait, en contrepoint, l'existence d'un *sujet* « aliéné de soi, vidé de sa substance » (Tertulian, 2003, p. 43).

A. Honneth est sans doute celui qui a le mieux mis en exergue le caractère problématique de ce déplacement: « Ce que Marx perd de vue au cours de cette évolution vers l'analyse du capital en revanche, c'est l'idée, jadis empruntée à Feuerbach, selon laquelle tout acte de travail non aliéné doit aussi pouvoir s'interpréter comme une sorte de réponse *pleine d'amour* aux besoins de tous les autres sujets de l'espèce. [...] Marx ayant ainsi perdu le principe interprétatif qui lui permettait de situer la lutte des classes dans le cadre d'une philosophie globale de l'histoire, il se tire d'embarras en adoptant un *modèle utilitariste du conflit social*: dans le nouveau dispositif conceptuel sur lequel s'appuie son analyse du capital, l'affrontement entre les différentes classes est uniquement régi par l'antagonisme économique. [...] Au conflit moral résultant de la destruction des conditions d'une reconnaissance réciproque s'est inopinément substituée une concurrence d'intérêts inhérente à la structure même des rapports sociaux » (Honneth, 2000, p. 178).

On touche alors à l'un des points névralgiques de l'œuvre de Marx, qui explique une large part des controverses dont celle-ci fait désormais l'objet. La théorie marxienne de la « valeur-travail » se déploie sur fond de transformation profonde de la signification du travail au sein même de l'œuvre. Partie d'une conception anthropologique élargie, dans laquelle le travail est « inséparable de l'expérience du monde et de la vie » (Vincent, 1987, p. 142), elle aurait progressivement évolué vers une analyse utilitariste des rapports sociaux, mettant l'accent sur les conflits d'intérêts, et les déséquilibres rétributifs qui en découlent, face au partage des richesses. Là encore, on peut comprendre les raisons de cette évolution : là où l'aliénation semblait un vertige pour la pensée, l'exploitation fournissait une socle objectif à l'analyse du capitalisme et, par là même, un ressort à l'activisme politique orienté vers « l'accélération » du passage au communisme. Mais on en voit aussi les conséquences. Le politique devient un lieu éminemment paradoxal : bien que reléguée à l'arrière-plan d'une philosophie de l'Histoire orientée vers la disparition de l'Etat et l'épanouissement d'une économie sans marché, la morale publique est progressivement pensée à travers le filtre exclusif du déséquilibre structurel dans le partage des richesses et de la compensation des dommages matériels infligés aux « victimes » du capitalisme. L'abandon d'une position anthropologique forte se solde par une surestimation de la dimension utilitariste de la vie sociale : elle consacre l'entrée des sociétés industrielles dans une économie générale du bien-être (*welfare*). L'horizon marxien reste celui d'un bouleversement radical des structures sociales et politiques, celui d'une révolution : mais l'arrière-plan normatif a changé. Il est passé de la critique philosophique du sujet aliéné à la dénonciation économique des inégalités matérielles inhérentes au capitalisme. Bien que contraires à tout un pan de la philosophie marxienne et à son intention fondatrice, les jalons pour un Etat social en charge de l'égalisation des conditions d'existence, de la réparation matérielle des méfaits du marché, sont paradoxalement posés.

## De l'Etat-providence à l'Etat social actif : force et fragilité du politique

On avancera sans doute que le rappel des principales sources normatives ayant présidé à la naissance de l'Etat-providence n'est pas vraiment utile pour le débat sur l'ESA. Nous allons voir au contraire que ce rappel fournit des balises particulièrement propices à l'étude des innovations introduites par le projet d'ESA, mais aussi des risques qu'il fait peser, non seulement sur le fonctionnement de l'Etat social, mais aussi et surtout sur la conception de la modernité démocratique qui le sous-tend. Dans ce contexte, il est important de procéder désormais à un travail de repérage et d'explicitation sociologique concernant la manière dont les sources normatives que nous venons d'évoquer ont été effectivement mises en œuvre ou contestées lors de l'instauration de l'Etat social. Dans ce cadre, nous découpons cette partie en deux temps : nous rendons compte d'abord des principaux traits structurants de l'Etat-providence, avant d'examiner ensuite les points de continuité ou de rupture instaurés par le projet d'ESA.

### **L'Etat-providence : compromission ou innovation ?**

Si l'on en restait au simple rappel des deux traditions philosophiques que nous venons de relater, la forme prise par l'Etat social à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ne serait guère plus qu'une compromission. Pour les économistes libéraux, l'Etat incarne un « tout social » distinct de la somme des parties. S'il a largement contribué à l'extension des règles du marché et de l'entreprise capitaliste en occultant d'autres modalités de formation de la richesse, notamment par l'économie solidaire et associative (Laville, 1999), cet Etat a également contribué à perturber ou limiter le « marché autorégulateur », à travers l'instauration d'un statut du salarié (Castel, 1995) et le découplage d'une partie des droits sociaux du champ de la concurrence marchande (Esping-Andersen, 1999). De plus le droit du travail est d'abord apparu à nombre de libéraux comme une intrusion dans le champ de compétence exclusif de l'employeur capitaliste, avant de pouvoir être interprété ultérieurement comme une modalité générale de régulation du marché du travail, caractéristique d'un Etat de droit. A l'inverse, la critique marxiste, bien qu'ayant pris diverses formes, s'est orientée vers une dénonciation sans appel de l'Etat-providence, identifié à l'étage supérieur du système de légitimation du capitalisme et du marché. Par la suite, son champ d'action s'est redéployé vers la dénonciation de l'envahissement de la rationalité instrumentale à tous les domaines de la vie, avec la première génération de la de l'Ecole de Francfort, puis vers celle des Appareils Idéologiques d'Etat (AIE), conçus par Althusser comme des instruments d'instrumentalisation des institutions publiques, visant à dissimuler les principes structurels de l'inégalité économique. Dans cette perspective, l'Etat social n'est pas seulement assujéti au capitalisme – il en incorpore les fondements.

Sous l'influence d'un E. Durkheim, la sociologie de l'action publique a pourtant montré de longue date que l'Etat social ne se résumait pas à la simple déclinaison de ces deux postures normatives antagonistes. Spécialiste de l'Etat-providence, G. Esping-Andersen (1985, 1999) a fort bien souligné la spécificité de la tradition sociale-démocrate européenne, dont l'Etat-providence a été la cheville ouvrière, en montrant que celle-ci reposait sur un

compromis central entre marxisme et libéralisme, décliné de diverses manières dans les pays du continent européen. Malgré son intérêt, cette idée d'un compromis nous semble pourtant en retrait par rapport à l'originalité fondatrice de l'Etat-providence, qui est en réalité consubstantielle à la modernité démocratique. De même, elle ne souligne pas suffisamment les limites intrinsèques de cette forme politique. C'est pourquoi nous souhaitons privilégier ici une analyse en termes de dettes et ruptures, prolongements et discontinuités, en isolant quatre caractéristiques principales de l'Etat-providence : sa conception de *l'autonomie* du sujet, le type dominant *d'action publique* qu'il met en place, la forme de *socialisation* qu'il valorise et, enfin, le mode de *définition du risque social* et de *régulation du marché* qu'il privilégie.

### *Une conception plurielle et différenciée de l'autonomie*

Tout d'abord, nous avons vu que les traditions libérale et marxiste défendaient chacune une conception antagoniste de l'autonomie. Laquelle dépend étroitement du statut accordé à la « valeur-travail » : inexistante ou fictive chez les libéraux, elle permet de plaquer l'autonomie sur la seule défense des intérêts privés ; associée chez Marx à une conception anthropologique du travail humain, elle conduit à faire de l'autonomie le terme lointain d'une lutte radicale, d'une révolution. Au-delà de leurs différences, ces deux traditions partagent pourtant un point commun : elles plaident chacune pour une conception *unilatérale* de l'autonomie. Il n'existe pas pour elles pas de terme intermédiaire : ou bien cette autonomie est entièrement associée à l'échange marchand et repose sur la stricte défense des intérêts particuliers ; ou bien elle passe par la médiation exclusive du travail humain, en vue de sa libération définitive. Or l'Etat social qui prend la forme à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle rompt avec cette conception unilatérale, qui s'avère contraire à l'un des faits sociologiques marquants de la modernité, la différenciation sociale. En réalité, l'autonomie du sujet suppose une approche *plurielle et différenciée* des sources qui la fondent. Elle renvoie à la fois à la défense des intérêts privés et à la socialisation par le travail, à la participation calculée à l'échange marchand et à la domestication de la nature par le labeur de l'activité productive.

De ce point de vue, l'Etat social représente ce que nul autre échelon ne peut représenter : les conditions du vivre-ensemble, c'est-à-dire le principe d'une conscience collective qui structure, institue le sujet individuel moderne. Parallèlement, cet organe n'a pas pour objet de rompre avec le capitalisme et le marché. Son lieu originel n'est pas économique, mais politique : comme le rappelle fortement M. Gauchet, il définit les *conditions* de possibilité de l'autonomie, dans des sociétés démocratiques qui ne peuvent se tenir à un principe *unique* d'explication du social (Gauchet, 1985, 2002). On aperçoit alors un point décisif pour notre problématique : l'Etat social fonde l'agir politique. En matérialisant l'action publique dans des dispositifs de prise en charge de la société comme totalité sociale, en ouvrant sur une conception plurielle et différenciée de l'autonomie, il incarne ce que la déclaration des droits de l'Homme ne faisait qu'initier. Un aspect fortement souligné par R. Castel : « ce positionnement de l'Etat *fonde concrètement une politique*, qui est une politique de justice sociale. [...] Ainsi, une société démocratique [...] ne saurait réaliser l'égalité des conditions car ce serait araser la différenciation organique [moderne], régresser à un sens du collectif fait de la simple juxtaposition mécanique d'éléments similaires. Mais l'Etat peut et doit intervenir

pour que, en dépit de ces inégalités, il soit fait justice à chacun, à sa place » (Castel, 1995, p. 278-280, souligné par nous).

L'autonomie n'est donc pas plus un donné produit naturellement par le marché qu'une figure éloignée de la lutte historique constamment déniée par les rapports économiques du moment. Elle est un *projet* à accomplir par un agir politique visant, en raison même de l'exigence de différenciation, à *contenir* les forces du marché. Et ce, sur un double front. Il s'agit tout d'abord de rendre le bien-être matériel des individus partiellement indépendant de la rémunération, éventuellement nulle, que le marché leur procure. La mise en place de dispositifs sociaux de redistribution instaure ainsi un découplage entre l'accès aux biens de consommation produits par le marché et l'accès à un revenu du travail. C'est la réponse, en mode mineur certes, à l'analyse marxienne de l'exploitation capitaliste. Mais l'accès à l'autonomie exige, en outre, que la forme que prend la participation à la division du travail soit, elle aussi, partiellement indépendante des conditions générées par le marché. La mise en place juridique du salariat va partiellement « décontractualiser » et donc « démarchandiser » le travail et socialiser les bases de sa pratique. C'est la réponse, ici aussi en mode mineur, à la critique marxienne de l'aliénation capitaliste. Examinons de plus près les formes prises par ce double découplage.

### *Un utilitarisme étendu*

Par de son ancrage institutionnel, l'Etat social est contraint de faire des choix. Il doit fixer un cap, une logique générale d'orientation de l'action publique. Ce cap, c'est celui de la *redistribution*. Second point commun entre libéralisme et marxisme, paradoxe fondateur de l'Etat-providence : pour asseoir sa légitimité propre, l'Etat social situe le registre de l'action publique principalement, sinon exclusivement, sur le plan de l'égalisation des conditions matérielles d'existence et de la redistribution des richesses produites. On avancera que ce positionnement n'a pas toujours été en vigueur et que les premiers actes fondateurs de l'Etat social ont d'abord été ceux relatifs à la régulation de la durée de travail et des conditions de travail. Sans doute. Mais la singularité de l'Etat-providence, tel qu'il émerge après le second conflit mondial, consiste justement à imposer une inflexion forte par rapport à cette ouverture initiale.

En généralisant des systèmes de protection sociale fondés sur une logique assurantielle, en constituant un fonds de financement dont les ressources proviennent des prélèvements que l'Etat opère sur la sphère marchande, l'Etat-providence élargit de manière considérable les possibilités d'intervention de la puissance publique dans le champ social. Mais cette prise en charge s'opère essentiellement sur le terrain de la redistribution monétaire, à travers la perspective d'une amélioration proportionnée du pouvoir d'achat des bénéficiaires sociaux. En d'autres termes, la philosophie sociale qui sous-tend l'action publique est une *philosophie utilitariste de la réparation sociale* : elle n'envisage l'intervention de la puissance publique qu'à travers le filtre du bien-être, du *welfare*, et cherche à compenser les inégalités structurelles de l'économie de marché en se situant sur le plan des différentiels de niveaux de vie.

Ce qui entraîne une double conséquence. La première renvoie à ce que certains ont appelé une monétarisation généralisée des échanges. Avec l'extension de la logique utilitariste sur le terrain de l'action publique, l'argent sert d'« équivalent social généralisé » (Perret et Roustang, 1993). La seconde fait reposer la légitimité de l'action publique sur le montant des compensations proposées, l'ampleur de la redistribution engagée. L'Etat-providence assure sa pérennité en resserrant le lien entre légitimité et efficacité, au point que la crise d'efficacité qui s'ouvre avec la crise économique l'atteint dans ses fondements mêmes (Rosanvallon, 1984, 1995). Ceci ne veut pas dire que l'Etat-providence ne donne lieu à un système juridique propre. Mais la justification des règles de droit est elle-même largement assujettie à un principe général de redistribution, qui en fonde la nécessité et en commande l'économie. On est là au cœur du paradoxe de l'Etat-providence, institué à une époque de croissance forte et de besoins matériels apparemment illimités : la différenciation des sphères de l'autonomie, qui constitue le noyau philosophique de l'Etat social et de l'agir politique moderne, s'opère à l'intérieur d'une conception utilitariste de l'action publique. Autrement dit, une pensée radicalement *nouvelle* de l'autonomie, qui distingue celle-ci du registre exclusif du travail ou de l'échange, se double d'une conception *étroitement* utilitariste de l'action publique, qui limite sa légitimité à l'efficacité de la redistribution engagée. On doit cependant nuancer cette contradiction par la manière dont l'Etat-providence hiérarchise les formes de socialisation existantes.

### *Le travail, lieu d'une socialisation « forte »*

Sur ce terrain, le choix semble clair : le travail est présenté comme une forme de socialisation « supérieure » à celle du marché, c'est-à-dire mieux à même de favoriser la construction des identités individuelles et collectives dans des sociétés modernes hautement différenciées, cherchant à promouvoir une conception non atomisée du sujet humain. En réalité, l'un des objectifs de l'Etat social est *d'instituer cette hiérarchie*. Certes, selon les positions philosophiques ou idéologiques adoptées, ce rôle a pu être apprécié de diverses manières. Pour les socialistes les plus proches du marxisme, il s'agit d'abord d'instituer une *rupture* majeure avec le capitalisme, en localisant celle-ci dans le système politico-juridique, alors que cette rupture semble difficile à réaliser à l'échelle des rapports économiques. Pour des politiciens plus libéraux, il s'agit de *compléter* le capitalisme, de prendre en charge ce que le marché ne peut produire, à savoir la dimension collective de la vie sociale, le processus de socialisation d'individus que l'échange marchand réduit à l'état d'atomes. Au-delà de ces variantes, l'enjeu principal reste le même : affirmer que la socialisation des adultes s'opère prioritairement par le biais de l'activité productive, au détriment de celle de l'échange. De ce point de vue, la question centrale est celle des conditions de la reconnaissance sociale dans des contextes productifs structurellement marqués par la subordination juridique et la domination sociale. A cette question, l'Etat social apporte une réponse : le statut de salarié.

Affirmant la supériorité socialisatrice du travail sur l'échange, l'Etat social contourne la difficulté de rapports économiques inégalitaires en conférant un statut juridique aux travailleurs – celui de salarié. A défaut de reconnaissance pleine et entière, ce statut confère aux travailleurs une personnalité juridique propre, leur permettant

de cumuler des droits et de bénéficier des différents dispositifs de l'assurance sociale. Or la particularité de ces droits est leur caractère plus ou moins « démarchandisé », ainsi que l'a souligné G. Esping-Andersen (1999). Cela veut dire non seulement que ces droits marquent une limitation de l'emprise du marché sur la définition des normes de la vie commune, mais aussi qu'ils instituent un régime normatif irréductible à la logique marchande de l'offre et de la demande. En d'autres termes, on peut dire que le statut juridique de salarié n'empêche pas l'existence de rapports de domination, mais qu'il dote les salariés d'un ensemble de protections leur permettant de construire une identité positive d'eux-mêmes face à la brutalité de la concurrence marchande. Si ces droits ouvrent un type d'action publique de nature principalement redistributive, cela n'enlève rien au fait qu'ils instituent par là même le travailleur *en personnalité juridique* dont la valeur est irréductible à celle du marché. C'est sans doute sur ce point que la dette de l'Etat social à l'égard du marxisme est la plus manifeste : l'enjeu est bien celui-ci d'une démarchandisation partielle de l'activité économique – même si cette démarchandisation reste désormais cantonnée au système juridique et s'écarte définitivement de la perspective révolutionnaire initiale.

### *Une approche statique du risque social*

Il reste que le prix à payer de cette conception très large de la socialisation par le travail est le repli sur une vision standardisée des mécanismes de *formation des richesses* et de définition du *risque social* induit par le jeu des rapports marchands. Ce point a été particulièrement bien mis en valeur par J.-L. Laville. Pour celui-ci, l'avènement de l'Etat social s'est opéré en deux temps : « au XIX<sup>e</sup> siècle, l'Etat donne [*d'abord*] au projet libéral des moyens pour sa réalisation en instaurant la société de capitaux. [...] Il ancre ainsi la légitimité de l'action économique dans la possession de capital [et la concurrence marchande]. [...] A partir de là, intervient le *second* temps indissociable du premier. L'Etat intervient pour corriger les effets de la gestion du travail mise en œuvre par les détenteurs de capitaux. [...] Ainsi, l'élaboration d'un champ social médiatisant le civil et le politique n'est concevable qu'*après* celui de l'économie marchande. L'Etat se donne pour responsabilité à travers le social de traiter les perturbations induites par la diffusion de l'économie marchande, sans en changer les principes qu'il a lui-même en grande partie énoncés. La référence à la solidarité qui s'impose est à la fois en prolongement et en rupture par rapport à l'acceptation antérieure. Elle continue à témoigner d'un refus de la position libérale qui rabat le lien social sur l'échange contractuel. En contrepartie, elle avalise la prééminence de l'économie marchande sur laquelle l'Etat s'appuie pour prélever les ressources nécessaires pour remplir les fonctions sociales qu'il assume désormais. » (Laville, 1999, p. 40-41)

Cette double temporalité conduit à faire de l'économie marchande la seule catégorie légitime de formation des richesses et, en conséquence, à laisser dans l'ombre de nombreuses formes économiques alternatives, telles que l'économie associative ou solidaire. Du coup, l'Etat-providence semble assis sur une branche extrêmement fragile : il tente de pallier les conséquences néfastes d'un système économique qu'il ne cesse de soutenir et de légitimer. Le mode de définition du risque social qui en découle est donc très limité : il s'agit d'un risque considéré peu ou prou comme *inévitabile*, et qui ne peut être défini que de manière très *générale*, voire abstraite. En affirmant la supériorité

socialisatrice du travail sur le marché, l'Etat-providence met en œuvre une politique radicalement distincte de celle qui serait mécaniquement issue de la tradition libérale. Mais en assimilant l'économie de marché à l'ensemble de la sphère économique, il enferme parallèlement la production du risque dans une logique d'abstraction du marché et des méfaits qu'il génère. Il construit donc une définition *passive* ou *statique* du risque social. De plus, il n'a pas les moyens de soutenir des formes d'insertion dans l'activité économique qui, tout en échappant au marché, seraient en capacité de fournir des perspectives d'insertion durable aux bénéficiaires sociaux – à l'instar du tissu associatif, parent pauvre des politiques publiques de l'emploi. Il entretient donc l'idée que l'action publique redistributive a pour fonction de compenser financièrement des inégalités de nature structurelle, produite par un marché quasi-naturalisé. Mais cette définition statique du risque bute sur trois difficultés majeures.

La première est qu'elle ne parvient pas à pénétrer à l'intérieur de la relation salariale pour saisir les nouvelles *inégalités* qui s'y produisent, dans un contexte d'individualisation et, surtout, de précarisation croissante (Fitoussi et Rosanvallon, 1996). A cet égard, la construction de l'ensemble de l'édifice de protection sociale sur une forme dominante d'emploi salarié – le contrat à durée indéterminée et à temps plein – souligne à quel point la construction du risque social par la puissance publique s'est longtemps appuyée sur une représentation excessivement stable, historiquement située, du contenu de la relation salariale. La deuxième difficulté a trait au mode de régulation du marché : logiquement, celle-ci consiste à *cantonner* la sphère des échanges marchands, à limiter son extension de manière *exogène*, sans interroger les principes ou les mécanismes qui sont à l'œuvre en son sein. Cette fois, c'est la dette contractée à l'égard de la tradition libérale qui apparaît au grand-jour : de la sorte, l'Etat confère au marché le monopole de la définition des exigences de l'activité productive et de ses besoins en ressources, en investissement et en mobilité. « On ne touche pas au marché » serait en quelque sorte son mot d'ordre, en dépit du fait que cette approche s'accompagne de la « démarchandisation » d'une large partie des droits sociaux et, plus largement, de l'établissement d'une frontière stabilisée entre ce qui relève de l'intérêt général et ce qui n'en relève pas. Il en découle une troisième difficulté, qui va fournir l'un des points d'appui majeurs pour l'ESA : ce cantonnement génère une situation *d'affrontement binaire entre marché et Etat*. Il y aurait d'un côté le marché en charge de la richesse, avec les risques qui en découlent ; de l'autre un Etat qui, à travers la redistribution, le statut de salarié et le cantonnement du marché serait capable d'assumer l'entièreté des risques, de les couvrir dans leur totalité, bref de porter à lui seul toute la charge produite par le jeu hasardeux et naturalisé de la concurrence marchande. Au delà de la vision quasi-prométhéenne qui sous-tend cette vision, faisant de l'Etat le garde-fou général des risques sociaux inhérents à la modernité (Gauchet, 2002), un tel contexte rend assez inévitable l'émergence d'une logique bureaucratique. Or c'est avant tout à cette dérive que tente de répondre l'ESA – mais dans une direction qui, loin de reprendre à la racine les difficultés mentionnées ici, conduit au contraire à accentuer plusieurs d'entre elles, tout en remettant en cause certains aspects névralgiques de la modernité démocratique. Ce que nous allons identifier maintenant.

### **L'ESA : une réponse idéologiquement située et politiquement limitée**

Le rappel des données fondamentales de l'Etat-providence permet d'en saisir simultanément l'originalité et les lacunes. D'une certaine manière, on peut dire que les limites de cette architecture générale de l'action politique étaient déjà présentes, en partie au moins, dans ses fondations. Cette approche nous fournit cependant des balises assez précises pour appréhender tant les innovations introduites par le projet d'ESA que les risques qu'il fait courir à l'effectivité de l'Etat social mais aussi, plus largement, au projet politique caractéristique de la modernité démocratique. C'est pourquoi nous allons nous cantonner au champ défini à l'instant, balisé par les quatre indicateurs que nous venons d'indiquer. De ce point de vue, notre approche demeure assez limitée : elle ne prétend aucunement faire le tour de la question.

Toutefois, elle nous permet de faire ressortir les nouvelles lignes de partage que l'ESA induit dans le champ de l'action publique. Ces lignes de partage sont au nombre de quatre : une *mise sous condition* du découplage de principe entre les diverses sources de l'autonomie, qui constituait pourtant jusqu'à présent le noyau philosophique de l'Etat social ; une *efficacité* accrue en matière d'utilisation des ressources disponibles, mais qui conduit paradoxalement à renforcer *l'utilitarisme* de l'intervention publique, en faisant de la minimisation des dépenses publiques un objectif permanent de l'action politique ; une *revalorisation du marché* dans la socialisation des adultes, au risque de s'opposer à la nécessaire hiérarchisation des formes de socialisation dans des sociétés hautement différenciées ; enfin, une *naturalisation* des mécanismes de production du risque social et, parallèlement, une méconnaissance des sources de l'inégalité contemporaine.

### *L'autonomie, une catégorie valorisée mais fragilisée...*

A première vue, la particularité du projet d'ESA est d'échapper à une représentation simpliste, consistant par exemple à affirmer que l'activation des dépenses passives conduirait à une marchandisation généralisée de l'action publique. Cette perspective n'est évidemment pas celle de l'ESA, puisque celui-ci maintient le principe d'une action publique dans le champ social et continue de défendre l'idée qu'une large part de cette action ne peut être confiée au marché. Sans quoi, on assisterait à la simple substitution des assurances publiques vers les assurances privées, privant l'ESA de nombre de supporters d'une économie « sociale » de marché ou d'une « troisième voie » entre libéralisme et socialisme.

En fait, les tenants de l'ESA font valoir que les dispositifs redistributifs, tout en assurant une démarchandisation de l'accès au bien-être matériel minimal, induisent potentiellement une désincitation au travail. Cette désincitation serait doublement dangereuse pour le projet même d'un Etat social. D'une part, la baisse du taux d'emploi obérerait la production de richesses, et donc de ressources disponibles, pour la redistribution. D'autre part, la désincitation à l'égard du travail serait en porte-à-faux avec le projet d'une autonomisation et d'une socialisation des individus par le travail. L'Etat-providence serait ainsi traversé par des contradictions internes qui l'empêcheraient d'honorer ses propres promesses. Le dépassement de ces paradoxes passerait dès lors par des politiques de remobilisation et de requalification des travailleurs désinsérés et démotivés, visant à garantir tout uniment le bien-être matériel et l'insertion par le travail. L'instrument le plus usité de ce projet est la contractualisation de l'aide ou de la protection

sociale. Celle-ci ne sera désormais pleinement accessible qu'à ceux qui s'engagent activement dans un projet d'insertion.

Il semble toutefois que, de cette manière, le paradoxe de l'Etat-providence n'est pas supprimé, mais simplement déplacé. Certes, l'ESA maintient les conditions de l'autonomie et un découplage entre marché et travail. Grâce aux dispositifs mis en place, celui qui est exclu du marché du travail se voit offrir des ressources lui permettant d'assurer à la fois son bien-être matériel et son employabilité. Mais – et c'est là que le paradoxe resurgit –, ce découplage n'est plus *principiel*, mais *conditionnel*. Plus précisément, la différenciation des sphères d'autonomie est maintenue à la condition expresse que le bénéficiaire soit lui-même en position de satisfaire à l'échange contractuel avec la puissance publique et d'obtenir, par les ressources dont il dispose, les aides dont il a besoin.

Autrement dit, le découplage devient entièrement dépendant du « succès » remporté sur ce terrain par le bénéficiaire lui-même. Il repose donc sur une contradiction centrale : il fait *comme si* les bénéficiaires étaient déjà en mesure de disposer des ressources leur permettant d'accéder à l'autonomie recherchée, alors que celle-ci fait précisément partie des prérogatives et des fonctions de l'Etat social. Plus qu'à une marchandisation de l'action publique, on voit alors poindre un risque majeur de segmentation, voire de « balkanisation », de l'univers des assujettis sociaux, opposant ceux qui parviendraient à s'en sortir et ceux qui n'y parviendraient pas. Outre que cette situation risque de démultiplier les sorties définitives du système général de protection sociale, elle ne fait qu'accentuer les *disparités* existantes entre les individus et renforce les différentiels de *ressource* dont ils disposent préalablement à l'aide sociale. En réalité, seuls les plus protégés sont en mesure de pouvoir prétendre à une protection renforcée !

Certes, le principe d'une redistribution anonyme et inconditionnelle présentait tous les défauts de l'interventionisme bureaucratique. Pour autant, ce principe défendait avec force une conception bi-polaire de l'autonomie du sujet, organisée autour des deux instances fondatrices que sont le travail et l'échange. A l'inverse, la contractualisation de l'ensemble des aides plongerait une partie des bénéficiaires sous la coupe d'une conception unilatérale de l'autonomie, rabattue sur l'hégémonie de l'intérêt privé. A l'échelle de la société toute entière, cette perspective reviendrait à imposer de force une approche strictement libérale du sujet humain. Imposition d'autant plus marquée qu'elle s'appliquerait à cette partie de la population active la plus éloignée d'une telle conception, ce qui ne ferait bien souvent que renforcer l'isolement dont celle-ci est déjà largement l'objet. Or cette vision d'une modernité politique à *deux vitesses* est évidemment contraire au projet démocratique lui-même – en réalité, elle le modifie de manière radicale. Si la contractualisation de certaines dimensions de la protection sociale est sans doute un moyen permettant de sortir du registre impersonnel et bureaucratique des modes de redistribution antérieurs, le basculement vers une logique contractuelle généralisée apparaît donc comme un retour, voir une régression, de l'Etat social vers une approche pré-moderne de la régulation publique (Fransen, 2003).

### *Une action publique rationalisée, un utilitarisme conforté*

On doit néanmoins comprendre le souci d'efficacité de l'action publique, confrontée à une raréfaction des ressources disponibles et, plus largement, à une demande de rationalisation de ses moyens d'action. On ne questionnera pas ici les modalités pratiques de production d'une action publique « efficace », mais on mettra en avant les effets mitigés d'une telle approche. D'un côté, cette vision permet de s'attaquer de front aux problèmes qui sont à l'origine de la crise de l'Etat-providence, à savoir l'épuisement des modes de financement de l'aide sociale traditionnelle, issue d'effets en ciseaux entre le vieillissement démographique de la population, l'extension du chômage et le rétrécissement du nombre d'actifs sur lesquels portent le poids des prélèvements. Mais d'un autre côté, on remarquera que l'approche développée sur ce point par l'ESA conforte l'utilitarisme étendu de l'Etat-providence traditionnel.

Et ce, à deux niveaux : d'une part, elle situe le champ de l'action publique sur le terrain d'une efficacité renforcée, en réduisant les dépenses engagées et en accroissant la sélectivité des bénéficiaires ; d'autre part, elle engage l'action publique sur la voie d'une rationalisation constante des dispositifs d'aide publique, dont la logique générale ne peut que conduire à une réduction progressive du montant ou du niveau des aides. Mais ces évolutions ne sont pas accompagnées de réflexions alternatives. Elle en vient donc à mettre l'accent sur une logique d'efficacité à tout prix – processus condamné à ne jamais s'arrêter faute de ressources stables et de risques changeants<sup>1</sup>. En d'autres termes, l'ESA ne fait sur ce terrain qu'alimenter la spirale de la course à l'efficacité, là où il y aurait sans doute besoin de fonder une large part des prérogatives de l'Etat social sur une conception radicalement *non utilitariste* de l'action publique. Prétendant résoudre les impasses d'un Etat-providence dépensier et impersonnel, cette approche a le mérite de chercher à définir des mécanismes de limitation des dépenses sociales. Mais elle *conforte* par là même un utilitarisme dominant qui est précisément à la source des difficultés rencontrées. Or sur ce terrain, la pente semble sans fin, qui consiste à courir après une logique de rationalisation qui ne peut qu'enfermer toujours plus les bénéficiaires sociaux dans une logique de contractualisation de plus en plus sélective et de moins en moins généreuse, faute d'une reconception solide et radicale des fondements normatifs de l'action publique, à laquelle se sont davantage consacrés des auteurs comme J. Habermas ou A. Honneth, dont nous étudions les apports dans la partie suivante.

### *Travail et marché, des formes de socialisation équivalentes ?*

Un des traits majeurs de la dynamique de l'ESA est qu'il tend à subordonner l'intégration *sociale* à une intégration sur le *marché* du travail. Certes les discours tenus – et les dispositifs mis en place – valorisent des compétences relationnelles qui peuvent trouver leur source en dehors du monde du travail (le sens de la coopération, l'esprit d'initiative, la flexibilité face au changement). Mais ces compétences induites hors de la sphère marchande ne sont culturellement valorisées que dans la mesure même où elles servent l'intégration dans la sphère

---

<sup>1</sup> Voir dans ce volume la contribution de Pierre Reman qui montre l'inversion qui s'opère dans la logique de financement de la sécurité sociale en Belgique : alors qu'auparavant on adaptait les recettes aux besoins en prestations, désormais il s'agit d'adapter le niveau des prestations à un niveau de ressources qu'il faut s'efforcer de réduire autant que possible.

marchande. A cet égard, l'ESA se distingue à la fois du modèle libéral de la société de marché que de l'Etat providence.

Le libéralisme économique faisait du marché le vecteur principal de la socialisation : le « doux commerce » devait pacifier la société, engendrer la prospérité et civiliser les mœurs. L'Etat providence opposa à ce modèle celui d'une socialisation « forte » par le travail. Reprenant des éléments de l'utopisme marxien, il fit de l'intégration à la division du travail le fondement de la socialité. Le rapport au marché demeurait toutefois ambivalent. Celui-ci devait créer les emplois socialisateurs. Mais il ne le pouvait que parce que les politiques sociales et économiques pouvaient maintenir une croissance continue, redistribuer les fruits de celle-ci et donner au travailleur le statut de salarié.

Avec l'ESA, émergerait une autre configuration. L'idéal d'une socialisation « forte » par le travail reste de mise, mais l'intégration dans le monde du travail est toute entière confondue avec l'insertion sur un marché du travail considéré comme un donné. L'identification de l'organisation sociale du travail à celle que génère le marché, et la naturalisation de celui-ci, conduisent dès lors l'ESA à développer un projet de socialisation « fort » dont on trouve la manifestation dans les multiples dispositifs d'insertion qui ont incorporé dans leur *credo* l'injonction à l'autonomie. Au nom de l'autonomie, de l'entreprise de soi et de la nécessaire socialisation par le travail, l'ESA se pose ainsi en agent de moralisation des mœurs sociales à un point jusque là inégalé par l'Etat libéral ou par l'Etat-providence

### *Une naturalisation des mécanismes de production des risques sociaux*

La dernière caractéristique dérive directement de cette volonté d'assimilation entre travail et marché. Elle induit une *naturalisation* des mécanismes d'identification du risque social, qui est en quelque sorte rendu prisonnier de ce « rabatement » du travail sur le marché. L'analyse des risques sociaux suppose en effet de distinguer ces deux catégories, afin de rendre compte des conséquences néfastes que l'une fait peser sur l'autre, mais aussi des éventuelles stratégies d'anticipation que les travailleurs déploient face au risque. Sur ce terrain, l'ESA accentue considérablement la logique libérale qui était déjà à l'œuvre avec l'Etat-providence : en faisant de l'insertion par le travail une insertion sur le marché dont les mécanismes sous-jacents ne sont pas interrogés, il ne permet pas d'identifier la nature des risques inhérents à l'affrontement des intérêts privés, encore moins d'identifier leur variabilité ou leur nouveauté. Le seul risque considéré est désormais celui de se retrouver privé d'emploi, passant du même coup sous silence les *inégalités* issues de la division du travail et les processus internes qui les *produisent*.

Or l'on assiste aujourd'hui à une transformation profonde des inégalités sociales, qu'il s'agisse de trajectoires professionnelles de plus en plus morcelées ou de précarisation hétéroclite des liens d'emploi. Et la particularité de l'Etat-providence est précisément qu'il ne parvenait plus à identifier ni à compenser de tels risques, plaçant les individus dans des situations de marginalité juridique et sociale. La conception du risque portée par l'ESA n'apporte donc pas de réponse sur ce point. Commentant cette conception, R. Castel précise que « s'agissant des nouveaux risques, il faut se demander si leur prolifération ne comporte pas aussi une dimension sociale et politique, alors

qu'elle est généralement présentée comme la marque d'un destin inéluctable, un 'aspect fondamental de la modernité dans une société d'individus', comme le dit Anthony Giddens. Composante intrinsèque d'individus ou conséquence de choix économiques dont il faut établir les responsabilités ? » (Castel, 2004, p. 61).

En réalité, le marché redevient dans cette approche ce qu'il était au plus fort de la période libérale, au début du XIX<sup>e</sup> siècle : un lieu neutralisé de production des richesses, dans lequel le travail est érigé en indicateur général de la valeur de toute chose, mais au profit d'une approche désincarnée et abstraite de l'activité productive. De fait, c'est bien le travail qui se voit vidé de sa substance, au sens où celle-ci désigne un agir humain distinct de la logique concurrentielle à laquelle il est pourtant soumis. Mais cette absorption du travail par le marché et, symétriquement, cette focalisation sur une seule catégorie de risque – celui du chômage ou de la privation d'activité – « oublie » le caractère profondément sélectif du marché. Plus précisément, elle fait porter le poids des inévitables méfaits de l'affrontement concurrentiel sur les épaules des *individus eux-mêmes*. Dans ce contexte, les bénéficiaires sociaux doivent faire preuve de bonne volonté et se plier aux règles d'un rapport contractuel à l'égard de la puissance publique dont ils ne maîtrisent pas le cours. De même, ils risquent de se voir condamnés à ne jamais pouvoir peser sur les sources du risque dans les entreprises marchandes, à moins que les acteurs syndicaux ne soient en mesure d'exercer cette fonction. Ils risqueraient alors de revenir constamment dans le giron d'un Etat social qui, par le jeu des obligations contractuelles réciproques, ne serait plus en mesure de les prendre en charge – condamnant du même coup la perspective d'un Etat universaliste, adapté aux conditions sociales et existentielles de son temps.

## Des voies alternatives pour l'Etat social : les ressources de la Théorie Critique (J. Habermas, A. Honneth)

Comment sortir de cette aporie ? Celle-ci renvoie à un questionnement philosophique et sociologique beaucoup plus profond que ne le sous-entendent les principales propositions de l'Etat Social Actif. On l'aura compris à la lecture du diagnostic précédent : il s'agit de repenser les voies de renouvellement de l'Etat social sur la base d'une double critique, adressée aux points les plus négatifs de l'Etat-providence : critique de *l'hégémonie de la pensée utilitariste*, que l'Etat-providence a étendu au registre de l'action publique au point de ne plus pouvoir se penser en dehors d'elle ; critique d'une *définition statique du risque social* et d'une *régulation exclusivement exogène* du marché, qui ont poussé l'Etat-providence à nourrir des réflexes bureaucratiques à l'égard des usagers, fondés sur l'anonymat et la dépersonnalisation des aides sociales. Ce qui est en cause, c'est à la fois le système de justification éthique de l'action publique, dans un monde gagné par l'hégémonie du marché, et la capacité d'intervention de la puissance publique, face à un ensemble de situations qui échappent de plus en plus à sa responsabilité et à son contrôle. Dans l'ensemble, c'est une nouvelle lecture des rapports sociaux inhérents à l'activité économique qu'il faut chercher à produire, quand la sociologie économique nous montre que le marché prend des formes diverses, se recompose en permanence, mais produit aussi des risques sociaux de plus en plus individualisés et mouvants. Tels sont les champs de questionnement que nous souhaiterions aborder maintenant, en prenant appui pour cela sur les

acquis de ce que l'on appelle classiquement « la deuxième génération » de l'Ecole de Francfort (J. Habermas, A. Honneth).

## **Habermas et la « décolonisation » du monde vécu**

Dans les travaux qu'il mène depuis plusieurs décennies, J. Habermas insiste sur l'impossibilité de réduire l'intégration sociale à une insertion systémique du travailleur-consommateur sur le marché du travail. Dans cette perspective, l'ouvrage princeps d'Habermas – *Théorie de l'agir communicationnel* (1987) – propose un modèle d'intégration sociale bidimensionnel. La rationalisation de la production économique et de l'organisation étatique a conduit les sociétés modernes à la mise en place de formes d'intégration systémique, dans lesquelles les rapports au monde des acteurs sont de nature purement « stratégique ». Ces lieux sont régulés par les médiums de l'argent et du pouvoir. Dans une telle perspective, le travail est cette activité sociale par laquelle les individus s'intègrent dans un système économique ou bureaucratique, prenant en charge la reproduction matérielle de la société et des individus. Le travail est ainsi désenchanté et « déséthiqué ». Toutefois, Habermas souligne que ces formes d'intégration économique et bureaucratique ne sont possibles que si, par un autre côté, ces formes sont ancrées dans une dynamique plus fondamentale d'intégration sociale : celle qui s'opère par l'agir communicationnel au sein du monde vécu. L'agir communicationnel est, pour Habermas, cette pratique collective qui est fondée sur l'entente entre des acteurs, et qui vise la production de normes sociales et de formes culturelles. Dans les sociétés modernes, ce type de pratique se déploie dans un monde vécu au sein duquel toute norme, toute valeur, toute forme d'expression de soi, peuvent être thématiques, réfléchies et, par là même, problématisées par l'échange discursif. Le monde vécu ainsi rationalisé devient le vecteur de formes de socialité dans lesquelles la coopération peut résulter d'un accord qui présuppose l'autonomie et la libre expression de soi des partenaires. C'est la raison pour laquelle, selon Habermas, toutes les institutions où s'opèrent la reproduction symbolique de la société – l'école, la famille, les associations, etc. – doivent être régulées par l'échange discursif au sein d'espaces publics.

Sur fond de ce modèle bidimensionnel de l'intégration sociale, J. Habermas en vient alors à considérer que le mal majeur qui affecte nos sociétés est celui de la « colonisation » du monde vécu. Pour la problématique qui nous intéresse ici, il est frappant de constater que l'angle problématique défendu par Habermas, celui d'une analyse des logiques systémiques en termes d'intégration et de colonisation des mondes vécus, lui permet de s'attaquer directement à ce qui apparaît comme l'une des limites majeures de l'Etat-providence, que l'ESA n'est parvenu à dépasser qu'au profit d'un utilitarisme renforcé et d'une sélectivité croissante des bénéficiaires : l'enlisement dans une logique bureaucratique, prenant la relève des rapports de dépendance des individus à l'égard du marché, et conduisant à une colonisation renforcée de la sphère du monde vécu. Par monde vécu, il faut entendre les différents supports de l'intégration sociale et l'individuation des sujets qui doivent s'opérer en dehors des rapports stratégiques imposés autant par le marché que par la bureaucratie. En effet, lorsque ces rapports tendent à se substituer à la logique du discours à l'intérieur des sphères de la reproduction symbolique, celles-ci ne peuvent plus faire droit à l'autonomie et à l'expression de soi des acteurs. Accepter cette forme de colonisation revient à oublier non seulement la différence entre l'intégration systémique et l'intégration communicationnelle, mais aussi le fait que celle-ci n'est possible que si elle est ancrée dans celle-ci.

Ainsi, l'intégration systémique demeure dépendante de l'intégration communicationnelle : les formes que prend l'organisation économique et bureaucratique et les contraintes qu'elle impose aux sujets, notamment dans le cadre de la division sociale du travail, ne peuvent être reconnues comme légitimes par eux que si elles peuvent faire l'objet d'un contrôle politique et juridique selon des normes définies au sein d'une délibération publique associant toutes les personnes concernées. Si la nécessité d'une réduction de la complexité a conduit à accorder au marché et à l'administration une autonomie fonctionnelle, celle-ci doit être ancrée par le langage au sein du monde vécu, lequel doit, à son tour, être immunisé contre les risques d'une colonisation.

Que pouvons-nous dire de la théorie habermassienne, ici résumée à gros traits, concernant la question d'un renouvellement des formes de l'Etat social et de la prise en charge des risques sociaux liés aux transformations de la sphère marchande ? Pour Habermas, il importe d'abord de souligner que l'insertion sociale ne peut pas être réduite à une intégration économique sur le marché du travail. Mais elle ne peut pas non plus être ramenée au rang d'une simple intégration administrative, dans un système de protection sociale qui viendrait simplement « pallier » un défaut d'intégration économique. De ce point de vue, la théorie habermassienne marque une distance radicale vis-à-vis de plusieurs indicateurs-clé présentés plus haut : celui d'un utilitarisme redistributif consistant à « administrer » les transferts monétaires en vue de la simple compensation des déficiences du système économique ; mais aussi celui d'une opposition binaire entre marché et Etat, confiant à celui-ci la responsabilité d'une prise en charge globale, et sans faille, de l'ensemble des risques sociaux. Il existe à ses yeux d'autres lieux de socialisation que ceux inhérents à l'activité économique ou à la réparation administrative. L'intégration communicationnelle dans le monde vécu – famille, école, associations, communautés de sens – est tout aussi fondamentale. Supposer que l'intégration economico-administrative pourrait se substituer à l'intégration communicationnelle, voire qu'elle pourrait la générer, reviendrait à entretenir cette colonisation du monde vécu critiquée par Habermas. Plus précisément, cela induirait une triple conséquence : cela pourrait d'abord conditionner excessivement la vie familiale et affective, l'organisation scolaire ou la participation à la vie associative aux impératifs systémiques de la reproduction matérielle ; cela risquerait également de soustraire de l'agenda de la délibération politique dans l'espace public la question de l'ancrage dans le monde vécu, ainsi que celle des limites de la division du travail et de l'organisation administrative des dispositifs sociaux ; enfin, cela conduirait à oblitérer cette forme d'intégration sociale qu'est l'intégration par la citoyenneté sans laquelle la société ne peut assurer les conditions d'une production juste et consciente de la société.

Il apparaît donc que l'insertion économique par le travail ne peut se réaliser au détriment des autres formes d'intégration sociale : cette approche doit être subordonnée à des exigences de justice qui, de leur côté, doivent être traitées par les personnes concernées dans une délibération publique. L'insertion par le travail est donc soumise à ce que l'on pourrait appeler une série de « normativités éthiques exogènes ». Les formes d'insertion ne sont pas naturellement portées par le marché, mais elles ne découlent pas non plus d'une réinsertion, plus ou moins forcée, sur un marché non questionné : tout au contraire, ces formes doivent être elles-mêmes soumises à un contrôle politique orienté vers la délibération publique. À le dire en d'autres termes, si l'objectif de l'Etat social de faire en sorte que les bénéficiaires sociaux ne soient pas assujettis à une logique de dépendance unilatérale à l'égard des dispositifs de protection sociale, il importe tout autant de les protéger contre une dépendance unilatérale à l'égard du

marché, en particulier du marché du travail. Cette indépendance ne peut toutefois être assurée par la simple coexistence de deux formes d'intégration systémique : le marché d'un côté, la protection sociale de l'autre, les deux se limitant mutuellement. Ceci ne mettrait pas encore en question les modalités prises par ces formes d'intégration, qui peuvent être aliénantes lorsqu'elles compromettent l'intégration communicationnelle dans le monde vécu.

Une authentique repolitisation de la question du travail n'exigerait donc pas seulement que les pouvoirs publics prennent en charge l'insertion des individus sur le marché du travail mais aussi qu'ils veillent à ce que celle-ci ne mette pas en péril leur intégration communicationnelle. Ceci présupposerait que les formes même de l'organisation du travail et leurs effets sur le monde vécu soient politiquement thématiques et débattus, en identifiant tout particulièrement les inégalités. De ce point de vue, Habermas figure parmi les penseurs qui illustrent le mieux la volonté d'un renouvellement en profondeur du socle normatif de l'Etat social, en introduisant une césure fondamentale entre deux registres de l'action : l'agir stratégique et l'agir communicationnel. Mais son insistance mise sur la *délibération* et l'*intercompréhension* – c'est-à-dire sur le principe d'une discussion contradictoire et authentique entre sujets rationnels dégagés des rapports d'emprise et de domination – le conduit à défendre une conception procédurale de l'espace public. Par ce biais, ils se voit contraint de substituer au « cantonnement par la redistribution » un « cantonnement par la délibération ». En d'autres termes, son approche reste axée sur le *principe d'une régulation exogène du marché*, même s'il situe le lieu de cette régulation dans le registre non utilitaire de l'intersubjectivité langagière.

Or cette régulation reste floue : certes, elle permet de situer les paramètres de l'Etat social sous la contrainte de la discussion contradictoire. Mais elle risque également, en pratique, d'apparaître en recul par rapport au cantonnement redistributif de l'Etat-providence traditionnel. Même biaisé, celui-ci avait au moins le mérite d'imposer un cantonnement substantiel de la sphère des échanges marchands. Quoiqu'en rupture assez radicale avec les formes de l'Etat social traditionnel, l'approche habermassienne reste attachée à une conception procédurale de la délibération publique. Ses acquis pour l'Etat social sont de nature méthodologique, au sens fort du terme : ils visent *une réappropriation générale des normes de la vie commune* par des sujets humains dessaisis de leur autonomie, sous l'impulsion conjointe du marché et de la bureaucratie. Ce qui le situe directement dans la perspective d'un approfondissement de la pratique démocratique, que l'Etat-providence avait souvent eu pour effet de réduire à des « automatismes » bureaucratiques et dépersonnalisés. Mais ils n'offrent pas pour autant de points d'appui à une reconceptualisation du *contenu* et de l'*effectivité* de la régulation publique. Or le problème n'est peut-être pas tant d'introduire une césure radicale entre deux modes distincts de relation à autrui, que de déconnecter une partie des droits sociaux d'une logique exclusivement utilitariste, tout en veillant à ce que l'exigence de redistribution matérielle soit également assumée. Il n'est peut-être pas tant d'entrevoir un déplacement radical du lieu à partir duquel est censé s'opérer le cantonnement du marché, que de sortir d'une logique de cantonnement et de construire une nouvelle représentation du travail et du marché. C'est ce que fait A. Honneth, en mettant l'accent sur les luttes pour la reconnaissance, à l'extérieur comme à l'intérieur de la sphère économique.

## **Honneth : travail et luttes pour la reconnaissance**

L'approche habermassienne révèle en effet son insuffisance lorsqu'elle se voit confrontée à certaines analyses sociologiques ou psychologiques concernant les formes de socialité qui se nouent au sein du monde du travail. De ce point de vue, sa visée paraît assez réductrice : elle semble ramener le monde du travail à une forme d'intégration purement fonctionnelle, dans laquelle les rapports « désenchantés » entre les agents seraient réduits à des rapports exclusivement « stratégiques ». Allant à l'encontre d'un tel réductionnisme, les travaux sociologiques menés sur le monde du travail (Sainsaulieu, 1977, 1987) et sur les formes de souffrance au travail (Dejours, 1993, 1998) montrent que les relations qui s'y nouent et, surtout, que les sujets qui prétendent y nouer des rapports coopératifs, ne sont pas enfermés dans une logique purement stratégique. Renouant avec l'expressivisme du jeune Marx – définissant le travail comme « manifestation et aliénation de la vie elle-même » – tout en dénonçant la fiction du modèle marchand de l'entreprise, ces analyses signalent que l'investissement dans la division sociale du travail est enraciné dans une quête d'expression de soi, qui déborde les nécessités de la reproduction et inscrit les sujets humains à l'intérieur d'un rapport de reconnaissance mutuelle, instauré dans le milieu même du travail

Or ces hypothèses sociologiques trouvent un renfort philosophique dans la théorie de la reconnaissance développée par A. Honneth (2000). Dans *Kampf um Anerkennung*, celui-ci entreprend une reconstruction de la « grammaire morale des conflits sociaux ». Ceux-ci sont sous-tendus par des luttes pour la reconnaissance qui leur donne une signification morale. L'enjeu n'est pas seulement l'accès au pouvoir ou à des ressources mais le statut et l'image qui sont publiquement assignés à une personne ou à un groupe. Lorsque les structures sociales ou les modèles culturels en vigueur induisent des images et des statuts dépréciatifs pour certains groupes, cela peut engendrer chez ceux qui en sont victimes une difficulté, voire une impossibilité, à construire un rapport positif à soi. Alors surgit un problème moral dans la mesure où les questions morales se rapportent, selon Honneth, aux dispositifs à mettre en place pour protéger la vulnérabilité de l'individu dans son aptitude à développer un rapport positif à soi. A partir d'une analyse fine des expériences du mépris vécu comme déni de reconnaissance, Honneth distingue trois formes irréductibles de reconnaissance: la bienveillance, le respect et l'estime sociale (ou solidarité), lesquelles sont respectivement structurantes pour les trois modalités fondamentales du rapport à soi: la confiance en soi, le respect de soi et l'estime de soi. Evoquons seulement les deux dernières dimensions car elles sont, à la différence de la première, directement pertinentes pour notre analyse de l'Etat social.

Une des figures du mépris réside dans ces attitudes qui manifestent qu'une personne n'est pas reconnue dans son autonomie, c'est-à-dire comme un être capable de discerner ce qui est bon ou juste, et d'agir en conséquence. Le fait d'être privé de droits fondamentaux ou d'être exclu d'une communauté politique peut occasionner ce type de déni de reconnaissance. Il contribue à miner le respect de soi qui repose sur la conscience d'être capable d'interagir avec d'autres puisque l'on a la faculté de juger des normes de la coexistence sociale. A l'inverse, ce respect de soi se trouvera conforté par le respect mutuel, qui est cette attitude par laquelle on se rapporte à l'autre comme à un être avec lequel il est possible d'interagir sur un pied d'égalité dans la mesure où il est capable de jugement pratique, et peut, pour cette raison, contribuer à la définition commune des normes sociales.

Une autre figure du mépris, distinguée par Honneth, se marque dans des normes institutionnelles ou culturelles qui manifestent que la contribution particulière d'une personne (ou d'un groupe) à la vie sociale est dépréciée ou

ignorée. Quand l'apport ou les aptitudes particulières d'une personne sont niés, sous-estimés, discrédités de manière systématique, alors celle-ci peut souffrir d'un déficit d'estime de soi qui l'empêche de développer une image positive de son mode de vie singulier et de ses aptitudes spécifiques. À l'inverse, l'estime sociale que nous portons à des particularités bonnes et précieuses peut être source d'estime de soi pour ceux qui les cultivent. Un impératif moral conceptuellement différent de celui qui impose le respect trouve ici son origine: il s'agit d'assurer à chacun les opportunités réelles d'accéder à l'estime sociale, en apportant sa contribution à la vie sociale et en prenant part à la définition sociale des normes de contributivité.

Cette théorie offre une occasion de repenser les bases anthropologiques et les implications normatives des rapports sociaux à l'intérieur de la division du travail et, par ce biais, de renouveler les cadres d'analyse de l'Etat social. Honneth suggère d'abord que ces rapports ne sont pas purement « stratégiques », c'est-à-dire qu'ils ne sont pas réductibles à un conflit ou une compétition entre des agents qui ne poursuivraient que leur intérêt privatif ou leur avantage rationnel. Les luttes qui prennent place dans le champ du travail sont aussi, et fondamentalement, des *luttes pour la reconnaissance entre des sujets contraints de coopérer*. La manière dont ces luttes sont, sinon résolues, au moins traitées est déterminante pour l'insertion sociale des acteurs concernés. Si l'issue de ces luttes est fonction de rapports purement marchands, alors elle s'avère dommageable pour les vaincus. Et ce, non seulement sur le plan matériel, mais aussi sur le plan identitaire. Ce que R. Sennett a récemment montré en évoquant la honte générée par la comparaison interpersonnelle dans un contexte concurrentiel (Sennett, 2003).

En revanche, si les demandes de reconnaissance peuvent être traitées en particulier dans l'espace même de l'organisation du travail, alors elles peuvent conduire à une forme d'insertion socio-économique génératrice d'un rapport positif à soi. Autrement dit, il ne s'agit pas seulement de poser des limites exogènes à l'intégration réalisée par le marché du travail, afin d'éviter toute colonisation du monde vécu par celui-ci. Il importe également de penser *les limites endogènes à la sphères des échanges marchands*, afin de rendre possible la formation d'une identité positive au sein même de l'organisation du travail, dont la logique ne peut être rabattue sur une rationalité purement « stratégique » mais doit être structurée sur base d'une coopération réflexive .

Par là même, il apparaît que les liens sociaux inhérents à l'activité économique sont le théâtre de comportements non utilitaires, orientés vers la préservation de l'intégrité morale des sujets. Tout en maintenant le cap initié par Habermas – celui d'une rupture avec l'utilitarisme dominant en matière d'action publique et d'un dépassement du cadre de l'interventionnisme bureaucratique –, Honneth permet de déborder l'ensemble des approches antérieures, focalisées sur une logique de cantonnement, que celui-ci soit de nature redistributive ou délibérative. Il replace la question au cœur même de l'organisation du travail en mettant en lumière les enjeux de reconnaissance qui la traverse. De la sorte, son approche ouvre sur la perspective d'une régulation endogène de l'activité marchande, en conférant aux sujets sociaux, engagés dans des rapports de conflits et de coopération, une place centrale dans la production des formes de la reconnaissance sociale.

Trois types d'implications en découlent. D'abord, une telle approche permet de mieux saisir *l'évolutivité* des risques sociaux inhérents à la sphère économique et, surtout, la *pluralité* des normes culturelles qui les définissent.

De fait, cette approche rompt avec l'idée d'une définition statique du risque social, sans le naturaliser pour autant. Ici, le risque ne dépend plus seulement des différentiels de niveau de vie ou des modalités classiques qui y sont associées (chômage, maladie, vieillesse, etc.). Il renvoie aussi – ou surtout – aux rapports de mésestime ou de reconnaissance, de mépris ou d'image positive de soi, que les sujets humains sont en mesure d'expérimenter dans les différents domaines de la vie, tout particulièrement au sein de la sphère économique. Ensuite, l'approche de Honneth permet de repenser la délimitation du périmètre de la sphère marchande, en mettant l'accent sur une diversification des formes et des contenus de la *régulation*. En soulignant l'irréductibilité des rapports sociaux issus de la division du travail aux principes qui règlent l'échange marchand, elle débouche sur la perspective d'une régulation globale du marché, associant l'Etat social et les différents acteurs de la société civile.

Enfin, la typologie morale de la reconnaissance élaborée par Honneth met en lumière la *complexité normative* qui traverse l'Etat social. D'une part, celui-ci apparaît comme le support matériel d'une garantie juridique de droits inconditionnels. Ces droits visent à assurer à chaque membre de la société un statut de sujet autonome, disposant de la capacité de pendre part aux processus d'élaboration collective des normes. D'autre part, l'Etat doit assurer les conditions d'une juste participation à la coopération sociale, en évitant que l'organisation du travail ne soit identifiée au marché et déconnectée des exigences d'une délibération collective sur les normes qui la régissent. C'est à ces conditions qu'il peut générer un régime de coopération producteur d'estime de soi.

## Conclusion

En conclusion, ce panorama théorique nous permet d'avancer quelques pistes concernant des voies possibles de réforme de l'Etat social. Il ne peut s'agir d'étendre le régime contractuel à la sphère publique, car cette perspective risquerait de mettre à mal les fondements de l'autonomie qui caractérisent la modernité démocratique. De plus, cette perspective occulterait la « nouveauté » des risques sociaux actuellement générés par le marché. En ce sens, l'ESA ne nous paraît pas une piste prometteuse pour l'avenir de l'Etat social. En contrepoint, plusieurs axes se dessinent. On en retiendra trois. Le premier est de préserver l'acquis le plus important du « legs habermassien », à savoir l'ancrage de l'autonomie dans des formes de solidarité qui ne se réduisent ni au marché ni à la bureaucratie. Sur ce terrain, il existe une perspective proprement philosophique : l'enjeu serait de passer d'une conception « bi-polaire » (l'intérêt privé versus le travail comme support de protections) à une conception « tri-polaire » (l'intérêt privé, le travail et les solidarités du monde vécu) de l'autonomie. Cette conception garantirait la pluralité des sphères d'autonomie permise par l'Etat-providence, sans basculer pour autant dans la spirale d'une redistribution anonyme et dépersonnalisante. De ce point de vue, l'exigence habermassienne de délibérations contradictoires sur les finalités de l'action publique entre les acteurs concernés apparaît fondamentale.

On ne peut pour autant réduire l'intervention de l'Etat social à cette seule perspective, dont les mécanismes sont essentiellement de nature procédurale. En effet, ceux-ci ne parviennent à faire face ni à l'évolutivité ni à la gravité des risques sociaux générés par le marché. De plus, en privilégiant une conception « faible » de la socialisation par le travail, ils conduisent l'Etat social à rester sur une logique de cantonnement. Certes, on passerait avec Habermas

d'un « cantonnement par la redistribution » à un « cantonnement par la délibération ». Mais la particularité des changements auxquels nous faisons face est précisément que, désormais, les échanges marchands fabriquent des risques sociaux que l'Etat ne parvient plus à endiguer. L'enjeu de la nouvelle donne Etat/marché est donc de parvenir à dépasser cette « division du travail », afin de s'attaquer aux racines du risque et l'inégalité sociale. A ce titre, un deuxième enjeu consisterait à passer d'une logique de régulation strictement exogène, dans laquelle l'Etat limite l'extension du marché de manière périphérique, à une logique de régulation plus endogène, dans laquelle il se montre capable tenir compte des limites inhérentes au développement du capitalisme et du marché, en prenant appui sur les rapports contradictoires que les acteurs sociaux nouent au sein de la division du travail.

Ainsi que le montre A. Honneth, le travail est le théâtre de luttes pour la reconnaissance qui ne se réduisent pas à des conduites purement « stratégiques ». Ces luttes participent d'une nouvelle problématique du risque, dans la mesure où elles provoquent des situations de mépris irréductibles à la redistribution. Mais elles induisent également un changement de perspective dans la régulation politique, en diversifiant à la fois ses sources et ses contenus. Dans ce contexte, la redéfinition de normes de vie commune n'obéirait pas à une méthode en particulier, de type procédural ; elle ne serait pas non plus dépendante du jeu d'un seul acteur, fût-ce un Etat bien informé. Elle renverrait plutôt aux effets de confrontations multiples, à la fois supra-nationales et décentralisées, dans lesquels les acteurs sociaux seraient placés en position de partenaires au regard des enjeux en vigueur, au sein d'espaces de négociation renouvelés. Dans ce contexte, la question centrale des mécanismes de production du risque social trouverait un ancrage normatif pertinent, sans pour autant surplomber les tensions entre acteurs sociaux. Les propositions pourraient être alternativement de nature substantielle ou de nature procédurale, selon les rapports de force et les objets en jeu. Auquel cas, l'Etat social aurait une fonction essentielle de légitimation des formes diverses de négociation et de confrontation entre acteurs sociaux. En d'autres termes, il s'agirait d'organiser des espaces de délibération, en veillant à la fois au développement des formes traditionnelles de négociation collective, à l'élargissement des objets du débat et à l'affirmation progressive d'espaces de discussion intermédiaire impliquant des acteurs jusqu'ici tenus à l'écart (associations de consommateurs, acteurs sectoriels, acteurs territoriaux, administrations décentralisées, conseils d'experts, etc.). L'une des missions principales de l'Etat social serait donc à la fois de participer à la constitution de la scène délibérative et de légitimer la diversité des forces sociales en présence, de manière à repenser les conditions de reformulation de l'intérêt général.

Un troisième et dernier enjeu porte alors sur les techniques de versement des aides publiques. Le maintien du double découplage, distinguant le marché à la fois du bien-être et du travail, justifie le maintien d'une pluralité des modes de versement des aides, autour de trois niveaux possibles, inspirés du rapport dirigé par A. Supiot (1999) : un ensemble de garanties inconditionnelles, orientées vers la construction d'un « droit à la participation sociale », en particulier par le biais d'un renforcement de l'accès à la formation et à diverses activités citoyennes ; l'élargissement du régime assurantiel non contractuel à l'ensemble des situations professionnelles, afin de sortir des zones de non-droit dans lesquelles se trouvent un nombre grandissant de salariés ; un suivi individualisé – pouvant ou non donner lieu à une contractualisation – des projets d'insertion des demandeurs d'emploi, de manière à offrir un espace de personnalisation de l'action publique et de soutien effectif aux plus démunis. Selon nous, seule l'indépendance relative de ces trois modalités permettrait de sortir des paradoxes respectifs de l'Etat providence et de l'ESA. Elle

viserait à assurer une redistribution qui n'oblitére pas la dimension socialisatrice du travail. Elle offrirait les conditions d'une socialisation par le travail qui ne réduiraient pas celle-ci à l'intégration sur le marché et qui, par ce biais, n'abandonneraient pas les plus vulnérables à misère matérielle ou à la honte auxquelles ils sont trop souvent confrontés. Et qui s'avéreraient d'autant plus insupportables qu'on leur en imputerait la responsabilité .

## Annexe

Le tableau ci-dessous résume les différentes conceptions de l'action publique exposées dans cet article :

TYPES D'ACTION PUBLIQUE  PRINCIPES D'ACTION	ETAT-PROVIDENCE	ESA	J. HABERMAS THEORIE CRITIQUE II)	HONNETH (THEORIE CRITIQUE III)
APPROCHES DE L'AUTONOMIE	Approche plurielle et différenciée de l'autonomie (bipolaire : intérêt/travail)	Différenciation conditionnelle	Approche plurielle et différenciée de l'autonomie (tripolaire : intérêt/travail/ communautés de sens)	Approche plurielle et différenciée de l'autonomie (tripolaire : intérêt/travail/sens et reconnaissance)
RAPPORT A L'UTILITARISME	Utilitarisme social	Utilitarisme social renforcé	Rupture par la délibération	Rupture par la reconnaissance
FORMES DE SOCIALISATION PRIVILEGIEES	Travail fort, marché faible	Travail fort, marché fort	Travail faible, marché faible	Travail fort, marché faible
DEFINITION DU RISQUE SOCIAL	Définition abstraite et statique	Naturalisation	Définition procéduralisée	Définition évolutive et individualisée
RAPPORT ETAT/MARCHE	Cantonement par la redistribution (régulation <i>exogène</i> <i>inconditionnelle</i> )	Absence de cantonnement (régulation <i>exogène</i> <i>conditionnelle</i> )	Cantonement par la délibération (régulation <i>exogène</i> <i>procédurale</i> )	Rupture avec logique de cantonnement (articulation régulation <i>exogène</i> / <i>endogène</i> , <i>procédurale</i> / <i>substantielle</i> )

## Bibliographie

- Arnsperger C., Van Parijs P., *Ethique économique et sociale*, Paris, La Découverte, 2000.
- Balibar E., *La Philosophie de Marx*, Paris, La Découverte, 2001.
- Beck U., *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, 2001.
- Bensussan G., Labica G., *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris, PUF, 1999 (3e. éd.).
- Castel R., *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.
- , *L'Insécurité sociale. Qu'est qu'être protégé*, Paris, Seuil, 2004.
- C. Dejours, *Travail et usure mentale*, Paris, Bayard, 1993 (1980).
- , *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*, Paris, Seuil, 1998.
- Dumont L., *Homo Aequalis. Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris, Gallimard, 1985 (1977).
- , *Essai sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie*, Paris, Seuil, 1983.
- Esping-Andersen G., *Politics against markets: the social democratic road to power*, Princeton, Princeton University Press, 1985 ;
- , *Les Trois mondes de l'Etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF, 1999.
- Fitoussi J.-P., Rosanvallon P., *Le Nouvel âge des inégalités*, Paris, Seuil, 1996.
- Fransen A., « Le sujet au cœur de la nouvelle question sociale », *La Revue Nouvelle*, T. 117/n°12 (décembre 2003), pp. 10-51.
- Gauchet M., *Le Désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985 ;
- , *La Démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002.
- Gorz A., *Métamorphoses du travail. Quête de sens*, Paris, Galilée, 1991 ;
- , *Misères du présent. Richesse du possible*, Paris Galilée, 1997.
- Habermas J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987 (t. 1 et 2) ;
- , *Morale et communication*, Paris, Cerf, 1986.
- Honneth A., *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 2000.
- Labica G., « Aliénation », in Bensussan G., Labica G., *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris, PUF, 1999 (3e. éd.), p. 16-21.
- Laville, J.-L., *Une troisième voie pour le travail*, Paris DDB, 1999 ;
- , *Sociologie économique et démocratie. La problématique de l'économie plurielle*, Thèse d'habilitation, Paris, Université Paris-X Nanterre, 2002.
- Lefort C., *L'Invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1981.
- Marx K., *Œuvres complètes*, Paris, La Pléiade, 1965, 1968, 1982, 1994.
- Marx K., *L'idéologie allemande*, trad. J. Badia, Paris, Ed. sociales, 1982.
- Perret B., Roustang G., *L'Economie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris, Seuil, 1993.
- Polanyi K., *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983 (1944).
- Rosanvallon P., *La Crise de l'Etat-providence*, Paris, Seuil, 1984.

- , *La Nouvelle question sociale : repenser l'Etat-providence*, Paris, Seuil, 1995
- R. Sainsaulieu, *L'identité au travail. Les effets culturels de l'organisation*, Paris, FNSP, 1977 ;
- , *Sociologie de l'organisation et de l'entreprise*, Paris, FNSP, 1987 ;
- Schütz A., *The Structure of the Life-world*, Londres, Heineman, 1974.
- Sennett R., *Le Travail sans qualité. Les conséquences humaines de la flexibilité*, Paris, Albin Michel, 2000.
- , *Respect. De la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité*, trad. P.-E. Dauzat, Paris, Albin Michel, 2003.
- Smith A., *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, Flammarion, 1991 (1776).
- Supiot A. (dir.), *Au-delà de l'emploi. Transformations du travail et devenir du droit du travail en Europe*, Paris, Flammarion, 1999.
- Tertulian N., « Ontologie de l'être social », in Bensussan G., Labica G., *Dictionnaire critique du marxisme*, Paris, PUF, 1999 (3e. éd.), p. 811-815 ;
- , « Devenons ce que nous sommes », *Le Nouvel Observateur*, Hors-série, Octobre/novembre 2003, pp. 40-45.
- Van Parijs P., *Qu'est-ce qu'une société juste ?*, Paris, Seuil, 1991 ;
- , *What (if anything) can justify capitalism ?*, Oxford, Clarenton Press, 1995.
- Vincent J.-V., *Critique du travail. Le faire et l'agir*, Paris, PUF, 1987.